



Négociation des salaires de la convention collective : Ce n'est qu'un début !

15/12/2023

★ Les négociations salariales au niveau de notre convention collective se sont terminées le 14 décembre dernier par une signature d'une majorité de syndicats (CFDT, FO, CFTC et **SUD**). La nouvelle grille devrait donc être appliquée une fois que l'extension de l'accord sera réalisée par la Direction Générale du Travail, (puis publiée) sans doute vers février / mars.

★ Sur le fond, cet accord reste insuffisant, tout d'abord car il s'agit d'un minimum de rémunération et surtout parce qu'il ne permet pas de faire face à l'inflation. De plus, il n'y a toujours pas le 13ème mois et la réintégration des écarts

existant en 2005 avec le SMIC qui permettrait d'apporter un minimum de reconnaissance à notre travail.

★ Par contre, cet accord permet d'entamer une nouvelle dynamique vers le changement, puisque pour la première fois depuis des années aucun coefficient ne sera au SMIC. Notre organisation syndicale a donc fait le choix de signer cet accord après un sondage des salarié-es sur les réseaux sociaux et de nos adhérent-es. Il ne s'agit évidemment pas de l'accord rêvé, mais c'est un début. A présent, nous devons continuer le combat pour obtenir un autre partage des richesses avec notamment l'obtention d'un 13ème mois.

Pourquoi nous signons ?

★ Pour la première fois depuis des années, une intersyndicale large regroupant l'ensemble des organisations syndicales (De la CFDT à la CGT) a pu se mettre en place après plusieurs sollicitations de notre syndicat (en juillet et septembre dernier). Lors de la première réunion en octobre, nous avons pu trouver un consensus sur une revendication unitaire : 100 € d'augmentation. Afin de permettre l'existence d'une intersyndicale nous avons su, ou dû, faire passer notre revendication de 100€ net à 100€ brut. Pour nous, il était surtout important de trouver un consensus afin de donner du poids à la revendication et de créer un rapport de force minimum dans la négociation. Tout cela en évitant qu'un syndicat signe pour des miettes, comme cela est arrivé trop souvent ces dernières années. Chacun a donc fait un effort...

Résultat ?

★ Pour la première fois, depuis bien longtemps, aucun syndicat n'a signé la première proposition patronale qui était de 4,76% d'augmentation pour les premiers coefficients (plus de 80% des salarié-es de la convention collective). Pour rappel, la négociation a été ouverte en juin 2022 à la demande de SUD-Solidaires suite au fameux accord à 16 centimes signé par la CFDT.

★ Pour la première fois, face à la revendication commune, les patrons ont dû refaire une vraie contre-proposition (en novembre) fixant cette fois l'augmentation à 7,34% pour les employé-es (hors coef. 190). Ce qui signifie que, même avec l'augmentation du SMIC du 1er janvier 2023, aucun coefficient ne sera en-dessous ou au niveau du SMIC lors de l'application de la grille ! C'est presque de l'inédit dans la Branche, hormis en 2005 !!! Cette augmentation représente par rapport à la précédente grille une avancée de parfois plus de 100€. Exemple :

--> Pour le coefficient 140 après l'augmentation du SMIC au 1er janvier prochain cela représentera 27,17 euros de plus après l'extension de l'accord, mais 57,50€ par rapport au salaire de décembre. Et, si on compare avec l'ancienne grille signée en mars dernier par la CFDT, une augmentation de 118,72€.

--> Au 1er janvier prochain le coefficient 190 sera au SMIC, mais quand l'accord sera appliqué il sera augmenté de 81,43€ ou de 111,59€ par rapport à décembre 2022.

★ Enfin, et ce n'est pas rien dans le cadre de ces échanges intersyndicaux, notre proposition de renégocier la classification s'est accélérée avec un accord commun pour faire appel à un cabinet indépendant afin de nous aider. Notre préoccupation de prendre l'évolution des métiers ou les compétences de chacun-e (polyvalence, polyglotte...), de donner un statut d'agent de maîtrise à tous les encadrants etc etc... va donc aussi pouvoir avancer.

Et donc ?

★ Vous l'avez compris, nous sommes loin d'être satisfaits de cet accord, mais le caractère inédit tant de la situation économique des salarié-es que de la proposition (plus aucun salaire au SMIC et une augmentation parfois de plus de 100€...) nous a décidé à signer.

★ Si cela reste insuffisant et ne répond aucunement ni à l'ensemble de nos revendications, ni aux besoins sociaux des salarié-es, il est logique qu'en un seul accord, on ne pouvait aboutir à compenser 15 ans d'accords « merdiques » signés presque systématiquement par FO, la CFTC ou la CFDT.

★ Aussi, nous avons décidé d'assumer notre accord unitaire avec tous les syndicats autour des 100 euros. Nous espérons qu'après ce premier pas en commun, aucun des syndicats ne se dérobera à cette stratégie de l'unité qui nous paraît essentielle pour faire avancer nos droits !

★ Ensemble, nous avons obtenu la plus grande augmentation de l'histoire de cette convention collective, ce qui n'est pas rien. Cela démontre aussi que c'est possible... Ensemble nous pouvons y arriver. Nous sommes plus très loin des 100 euros net pour toutes et tous ! A présent nous devons aussi avancer pour gagner une classification digne de ce nom et le 13ème mois.

LA CONVENTION COLLECTIVE REGROUPE NOTAMMENT LES MÉTIERS SUIVANTS :

- CENTRES D'APPELS
- RENSEIGNEMENT ECO.
- ANIMATION COMMERCIALE
- OPTIMISATION LINEAIRE
- ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
- FORCE DE VENTE
- ACCUEIL ENTREPRISE
- ÉVÈNEMENTIEL
- DOMICILIATION
- COWORKING
- TRADUCTION
- ENQUÊTE CIVILE
- RECouvreMENTS

Sud
Union
syndical
Solidaires

Et maintenant ? on continue !

★ Lors de la réunion pour signer l'accord sur les salaires du 15 décembre, nous avons d'ores et déjà exigé la mise à l'ordre du jour de la réunion de janvier, l'ouverture des négociations sur les salaires pour 2023. Evidemment, les patrons, qui ne cherchent qu'à gagner du temps, ont essayé de s'y opposer. Pour nous, l'inflation et le retard pris depuis des années notamment chez les agents de maîtrise rendent la signature d'un accord urgent permettant de faire face à l'évolution rapide des prix. Un accord, c'est 6 à 7 mois de négociation. Si nous voulons ne pas retomber avec des coefficients en-dessous du SMIC et, mieux encore, si nous voulons creuser les écarts entre nos salaires et le SMIC (afin par exemple de revenir à ceux de 2005), nous devons, nous y prendre de suite et ce, avec la même approche : **s'unir, lutter et gagner !**

★ Evidemment, nous allons rapidement proposer aux autres syndicats une réunion sur ce thème. Le travail unitaire que nous avons lancé s'est traduit dans les actes par un accord «insuffisant», mais inédit. Cela valide non seulement notre position sur l'unité syndicale (malgré nos divergences), mais aussi le fait que la signature systématique des accords (prêt de 90% pour FO) ne permet pas une bonne négociation. Inversement, le refus systématique, même quand l'accord modifie la tendance, n'est pas possible...

Aujourd'hui, ce n'est un début, nous devons continuer, y compris en préparant les conditions pour arracher d'autres revendications sur la classification, le 13ème mois... Cela passera par un rapport de force plus important et sans doute par des luttes. Nous appelons l'ensemble des salarié-es à nous rejoindre pour continuer et intensifier cette nouvelle dynamique. Tout cela est plus que jamais nécessaire !

Coef de classification	Proposition SUD-Solidaires 2023	Grille 2023 après extension	Ecart entre chaque coef. et le SMIC	Ecart entre l'ancienne grille et la nouvelle	Ecart entre le salaire de décembre et la nouvelle grille
Montant SMIC		1 709,28 €			
120	1839,8	1720,94	11,66 €	117,66 €	41,99 €
130	1851,92	1728,7	19,42 €	118,19 €	49,75 €
140	1861,01	1736,45	27,17 €	118,72 €	57,50 €
150	1876,16	1744,2	34,92 €	119,25 €	65,25 €
160	1906,46	1751,95	42,67 €	119,78 €	73,00 €
170	1967,06	1767,46	58,18 €	120,84 €	88,51 €
190	2027,66	1790,71	81,43 €	111,59 €	111,76 €
200	2121,59	1841,11	131,83 €	66,23 €	66,23 €
220	2218,55	1906,87	197,59 €	37,84 €	37,84 €
230	2270,06	1958,01	248,73 €	40,16 €	40,16 €
240	2318,54	2012,8	303,52 €	42,64 €	42,64 €
250	2367,02	2063,95	354,67 €	38,00 €	38,00 €
260	2430,65	2133,35	424,07 €	37,66 €	37,66 €
280	2694,26	2449,15	739,87 €	24,29 €	24,29 €
290	2860,16	2624,35	915,07 €	28,77 €	28,77 €
300	3088,16	3073,3	1 364,02 €	31,77 €	31,77 €
330	3173	3117,1	1 407,82 €	33,76 €	33,76 €
360	3545,69	3332,45	1 623,17 €	33,10 €	33,10 €
390	3788,09	3606,2	1 896,92 €	38,58 €	38,58 €
420	4027,46	3876,3	2 167,02 €	40,42 €	40,42 €
450	4787,99	4737,7	3 028,42 €	48,24 €	48,24 €
500	5551,55	5602,75	3 893,47 €	56,22 €	56,22 €
550	6060,59	6172,15	4 462,87 €	61,21 €	61,21 €

Rejoignez SUD !

Augmentation du SMIC

La revalorisation du Smic sera de 1,81 % au 1er janvier 2023. Concrètement, le taux horaire du Smic passera en brut de 11,07€ à 11,27€. Le salaire minimum mensuel brut devrait, lui, être porté à 1 709,28€, contre 1 678,95€ (pour 35 heures). En net, il devrait s'élever à 1 353,07€, contre 1 329,06€. Soit un gain mensuel de 24€ (+ 84€ depuis le 1er janvier 2022).

Pour nous suivre ou prendre contact :



Syndicat SUD-Solidaires

25/27 rue des envierges 75020 Paris

Tél : 0661704949

Mail : sudp2st@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique - INPS